

presque tous les cas ces gens devaient remplir des formalités bizarres, compliquées et inutiles, remplir en entier des formules pour l'assistance-vieillesse et pour des allocations d'invalidité, en indiquant leurs biens, la valeur de leurs meubles, de leur matériel, de leurs machines et le reste, avant d'avoir droit à une pension assurant tout juste le minimum vital.

Je dirais au député qui a posé la question que c'est beaucoup plus simple, et aussi plus économique à l'égard du contribuable, d'accorder ce type d'assistance selon un critère universel, et de le recouvrer ensuite au moyen de l'impôt ordinaire sur le revenu auquel sont astreints tous les Canadiens qui touchent un revenu. Enfin, j'ose dire que dans un proche avenir l'assistance et la législation sociales de notre pays prendront progressivement l'aspect d'un revenu annuel garanti qui, à son tour, sera déterminé d'une certaine manière en fonction de l'impôt sur le revenu. Les personnes qui reçoivent un revenu annuel garanti, mais qui n'en ont pas réellement besoin à cause de leurs gains propres, verront cet argent retourner à la société; et je ne vois pas qu'il y ait là quelque chose de terrible.

M. Leonard Hopkins (Renfrew-Nord): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté les nombreux discours prononcés de part et d'autre ce soir, et j'ai remarqué que l'un l'eux avait trait aux familles d'agriculteurs.

L'hon. M. Monteith: Obstruction.

M. Hopkins: Je suis né et j'ai été élevé dans une ferme, et j'en suis fier. J'ai entendu dire que les cultivateurs ont un peu honte de la situation où ils se trouvent aujourd'hui. Mon père et ma mère vivent encore dans une ferme de 100 acres, en Ontario, et ils sont âgés de 67 et de 65 ans respectivement. Ils sont fiers de vivre là et moi je suis fier de dire que mes parents habitent une ferme. Et ils n'ont aucune honte de leur profession. Je voudrais dire, monsieur l'Orateur, que je suis aussi étonné d'entendre les observations qui ont été faites...

M. Schreyer: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège.

M. Hopkins: ... surtout par les représentants du Nouveau parti démocratique.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Le député de Springfield pose la question de privilège.

M. Schreyer: Monsieur l'Orateur voici ma question de privilège. L'honorable représentant de Renfrew-Nord laisse distinctement

entendre que d'autres députés de ce côté-ci de la Chambre ont un peu honte de leurs relations avec les agriculteurs. S'il veut laisser cette impression, j'ai assurément raison de poser la question de privilège. Je m'élève contre cette déduction complètement.

M. Hopkins: Monsieur l'Orateur, si vous me permettez de répondre à cela, je ne puis blâmer le député de Springfield s'il se sent coupable. Je ne l'ai pas nommé en particulier.

M. Peters: Je vais vous nommer demain.

M. Hopkins: Mais je pense que le député de Lapointe (M. Grégoire) a, en effet, mentionné la population agricole.

M. Peters: Et vos exploitations de 100 acres.

L'hon. M. Monteith: Obstruction systématique.

M. Hopkins: Le mot «obstruction» a été lancé de l'autre côté de la Chambre. J'hésite à dire ceci, monsieur l'Orateur, mais j'y suis forcé. Ce doit être un autre complexe de culpabilité.

Je n'ai pas l'habitude de prendre la parole ainsi et je ne veux pas créer de l'agitation pendant ce débat. Je me bornerai à dire que je m'étonne beaucoup de voir les vis-à-vis tant se démenner à propos d'un bill d'initiative ministérielle visant à augmenter les pensions des aveugles et des invalides nécessiteux, ainsi que le prévoit le régime d'assistance publique du Canada dont la Chambre est saisie en ce moment.

L'hon. M. Starr: Onze heures.

M. Hopkins: Le régime prévoit aussi de l'aide pour les veuves dans le besoin, ainsi que pour d'autres personnes à revenus insuffisants. Je tiens seulement à dire que le parti libéral du Canada est toujours venu en aide à ces gens et continuera de le faire tant qu'il demeurera au pouvoir. (*Exclamations*)

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre.

● (11.00 p.m.)

M. McNulty: Puis-je obtenir le consentement unanime de la Chambre pour revenir aux affaires courantes en vue de présenter un rapport d'un comité permanent?

M. l'Orateur suppléant: La Chambre consent-elle à l'unanimité à revenir aux affaires courantes?

L'hon. M. Starr: Je crois qu'il serait souhaitable, avant de donner notre consentement, qu'on nous donne une explication sur ce dont il s'agit.